

Le combat de Hrant Dink pour la vérité

PAR ROBERT MAHONEY



ROBERT MAHONEY est actuellement senior editor au Committee to Protect Journalists (CPJ), la principale organisation américaine de défense de la liberté de la presse dans le monde. Il a été correspondant de l'agence Reuters à Bruxelles, à Paris, en Asie du Sud-Est, à New Delhi et chef du bureau en Afrique de l'Ouest, à Jérusalem et en Allemagne. Basé à Londres entre 1999 et 2004, il a été directeur de l'information chargé des affaires politiques et des informations générales pour l'Europe, l'Afrique et le Moyen-Orient. Il a enseigné le journalisme pour la Fondation Reuters au Moyen-Orient et a rédigé un rapport sur la Côte d'Ivoire pour Human Rights Watch (2005).

Même lorsqu'il tente d'être conciliant, Hrant Dink s'attire des ennuis. L'année dernière, le directeur de la rédaction de l'hebdomadaire *Agos*, le seul journal arménien de Turquie, a été jugé devant une cour d'assises et reconnu coupable d'avoir « insulté l'identité turque ». Bizarrement, l'article pour lequel il a été condamné était un appel lancé à la diaspora arménienne. Il conseillait à celle-ci de mettre une sourdine à sa colère vis-à-vis des Turcs à propos des massacres d'Arméniens perpétrés lors de la Première Guerre mondiale.

« Il s'agit d'une décision politique, car j'ai écrit à propos du génocide arménien et ils détestent cela. Par conséquent, ils ont trouvé un moyen de m'accuser d'avoir insulté les Turcs », nous explique Hrant Dink lorsqu'il nous reçoit dans les bureaux exigus du journal, situés dans le quartier animé d'Osmanbey à Istanbul.

En cette journée de février, ce journaliste âgé de 51 ans se montre détendu et s'exprime sur un ton mesuré. Quelques heures plus tôt, un tribunal du Sud-Est de la Turquie a prononcé un non-lieu dans un procès intenté à son encontre parce qu'il avait critiqué des phrases de l'hymne national turc et du serment d'allégeance à la nation, les qualifiant de discriminatoires à l'égard des personnes qui ne sont pas d'ethnie turque.

Toutefois, sa voix et ses traits se durcissent lorsque l'on aborde sa condamnation d'octobre dernier et ses six mois de prison avec sursis.

« J'ai été reconnu coupable de racisme, s'exclame-t-il. Mes propos ne l'étaient pourtant pas ».

Hrant Dink, qui est un citoyen turc et dirige *Agos* depuis sa création il y a 10 ans, a fait appel du verdict en Turquie (Ndlr : en juillet dernier, il a perdu ce procès en appel) et il est prêt à porter l'affaire devant la Cour européenne des droits de l'Homme pour être innocenté.

« Si dans ce dossier, je ne suis pas acquitté, je ne vivrai plus dans ce pays », prévient Hrant Dink qui a été reconnu coupable aux termes de l'Article 301 du code pénal, qui interdit de « dénigrer » l'identité et les institutions publiques turques. Le verdict est tombé au moment où la Turquie engageait des négociations officielles en vue de son adhésion à l'Union européenne.

UN CODE PÉNAL LIBERTICIDE

Les responsables de l'UE critiquent tout particulièrement l'Article 301, l'estimant incompatible avec les normes de l'Union, relatives à la liberté d'expression. Au cours des derniers mois, plusieurs autres journalistes ont été inculpés en vertu du même article, chaque fois à la demande d'avocats nationalistes influents.

« Aujourd'hui, en Turquie, la liberté de la presse est l'enjeu d'une bataille opposant, d'une part, les forces qui croient en l'Union européenne et veulent changer la législation et les pratiques en cours et, d'autre part, les conservateurs, l'armée et les bureaucraties, qui craignent de perdre leurs privilèges si la

situation actuelle venait à changer », explique le militant des droits humains, Sanar Yurdatapan, directeur de l'Initiative pour la liberté d'expression, une association basée à Istanbul.

L'action judiciaire engagée à l'encontre du directeur d'*Agos* faisait suite à une série d'articles parus au début 2004 à propos de la mémoire collective des massacres d'Arméniens commis entre 1915 et 1917 sous l'Empire ottoman en déclin. Les forces militaires ottomanes, alliées à l'Allemagne, ont tué ou déporté des centaines de milliers d'Arméniens, les accusant de sympathie envers les forces d'invasion russes. Les Arméniens qualifient ces massacres de premier génocide du XX^e siècle, terme que rejette la Turquie.

Hrant Dink a proposé aux Arméniens, en particulier à la diaspora, d'« avancer », affirmant que la rage qu'ils entretiennent envers les Turcs empoisonne le sang arménien. Il les a invités à se débarrasser de ce poison et à « se tourner vers le sang neuf de l'Arménie indépendante ». Les nationalistes turcs en ont profité pour voir dans sa référence au sang contaminé un lien avec les Turcs et ils ont trouvé un procureur disposé à lui intenter un procès.

Pire, ils sont parvenus à le poursuivre pour avoir émis des commentaires sur l'action en justice elle-même. En octobre, Hrant Dink avait qualifié de « politiquement motivées » les poursuites menées à son égard en vertu de l'Article 301 et sa déclaration a été reprise par la presse turque. Une déclaration qui a été saisie au bond par l'Union turque des avocats, un groupement nationaliste dirigé par le juriste Kemal Kerincsiz, pour engager un nouveau procès en vertu de l'Article 288 du code pénal qui sanctionne les tentatives d'influencer les conclusions des procédures judiciaires. « C'est étrange, déclare Hrant Dink, ma déclaration a été publiée et diffusée par de nombreux journaux et beaucoup de chaînes de

télévision de la presse traditionnelle. Et eux n'ont pas été poursuivis ».

DANS LA LIGNE DE MIRE

Comme il l'explique lui-même, le directeur d'*Agos* a toujours été dans la ligne de mire des nationalistes turcs, mais l'année dernière, les efforts de ces derniers se sont intensifiés. « Ces poursuites ne me surprennent pas. Ils veulent me donner une leçon parce que je suis arménien. Ils essaient de me réduire au silence ». Lorsqu'on lui demande à qui ce « ils » fait allusion, Dink répond sans hésitation : « l'Etat profond ».

Dans le langage politique turc, ce terme ne désigne pas le gouvernement islamiste modéré du Premier ministre Recep Tayyip Erdogan, mais bien des forces nationalistes laïques appuyées par certains secteurs de l'armée, des forces de sécurité et des ministères de la Justice et de l'Intérieur. Les nationalistes, héritiers politiques de Mustafa Kemal Atatürk, le fondateur de la Turquie moderne, exercent encore une influence considérable. Ils s'opposent à la demande d'adhésion du gouvernement à l'Union européenne, craignant une perte de souveraineté pour leur pays.

L'avocat nationaliste Kemal Kerincsiz a déclaré au CPJ que l'Union turque des avocats ne ciblait pas Hrant Dink en particulier, mais qu'elle avait l'intention de poursuivre quiconque « porterait atteinte aux valeurs du peuple turc ». Les nationalistes pourchassent tout particulièrement les journalistes qui portent un regard critique sur cinq grands thèmes : Atatürk, les massacres des Arméniens, les séparatistes kurdes, les forces de sécurité et la présence turque dans le Nord de Chypre.

Hrant Dink est parvenu à aborder deux de ces sujets explosifs en 2004, lorsque *Agos* a révélé que la fille adoptive d'Atatürk, Sabiha Gokcen, était arménienne de naissance. Gokcen, décédée en 2001 à l'âge de 88 ans, était une icône féministe de la Turquie moderne. Elle s'est rendue mondialement célèbre en devenant la première femme pilote de combat de son pays. Les récits officiels rapportent qu'Atatürk l'a adoptée en 1925 après l'avoir rencontrée lors d'une visite à Bursa, dans l'Ouest de la Turquie. *Agos* a publié les déclarations d'une Arménienne, Hripsime Sebilciyan Gazalyan, qui affirmait être la tante de Gokcen. Elle expliquait qu'Atatürk avait retiré sa nièce d'un orphelinat situé dans la ville de Sanliurfa, dans le Sud-Est, où elle avait été placée après avoir perdu ses parents dans les massacres d'Arméniens.

L'article a provoqué la fureur de l'« Etat profond ». Des protestataires ont bloqué l'entrée des bureaux d'*Agos* et les journaux ont signalé que Hrant Dink avait reçu des menaces de mort

anonymes. « J'ai écrit à propos des massacres de 1915-1917, mais ces articles ont suscité moins de réactions que le reportage sur la fille d'Atatürk », remarque Hrant Dink. « Sabiha Gokcen était une héroïne, un mythe pour les femmes turques. En affirmant qu'elle était arménienne, ce mythe a volé en éclats ».

Pour un iconoclaste, Hrant Dink fait preuve d'une exceptionnelle modération. « Je suis souvent invité à des débats à la télévision turque. J'essaie de garder mon calme et de faire passer mon message », explique-t-il. Ses apparitions sur le petit écran font partie d'une stratégie car au-delà des 60 000 Arméniens qui vivraient encore en Turquie, il cherche surtout à atteindre les Turcs ordinaires. *Agos* ne tire en effet qu'à 6 000 exemplaires.

CONTRE L'HISTOIRE OFFICIELLE

Hrant Dink défend sa relecture permanente de l'histoire. « Je mets en question la version acceptée de l'histoire car je n'écris pas sur des choses qui sont noires ou blanches. Ici, la population est habituée à ce que tout soit noir ou blanc. C'est pourquoi elle est étonnée d'apprendre qu'il existe également d'autres nuances ».

Il espère que ce questionnement ouvrira la voie à la paix entre les deux peuples. « Si j'écris à propos du génocide, cela irrite les généraux turcs. Le but de mes écrits est d'interpeller sur la façon de mettre un terme à ce conflit historique et d'instaurer la paix. Ils ne savent pas comment résoudre le problème arménien ».

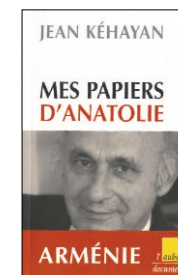
La vague de procès intentés par Kemal Kerincsiz et ses collègues avocats à l'encontre de plusieurs journalistes a placé le système judiciaire turc sous le feu des projecteurs du monde entier. Après le concert de protestations soulevé en décembre, le ministère public a renoncé, en janvier, aux poursuites engagées en vertu de l'Article 301 contre le célèbre romancier Orhan Pamuk (Ndlr : lauréat 2006 du prix Nobel de littérature). Ce dernier avait parlé des massacres d'Arméniens lors d'une interview accordée à un journal suisse. Les procès intentés en février contre cinq journalistes renommés, également en lien avec la question arménienne, ont suscité une nouvelle vague de protestations à l'étranger et à l'intérieur du pays. Quatre de ces actions en justice ont par la suite été abandonnées.

Selon Hrant Dink, la chance n'a pas encore tourné en faveur des écrivains critiques, mais il estime qu'ils finiront par triompher. « Je crois en la démocratie et en la liberté de la presse. Je suis déterminé à poursuivre la lutte ».

En d'autres termes, il continuera à faire la lumière sur les zones d'ombre de l'histoire turque, prudemment toutefois. « Ces procès ne

m'ont pas arrêté ni intimidé. Je ne pratique pas l'autocensure. Cela dit, lorsque j'écris, je prends soin de n'insulter personne ».

Ce texte est paru sous le titre « Bad Blood in Turkey » dans l'édition printemps-été 2006 de la revue *Dangerous Assignments*, publiée à New York par le Committee to Protect Journalists (CPJ). Le titre, les intertitres et les notes sont de la rédaction d'*Enjeux internationaux*.



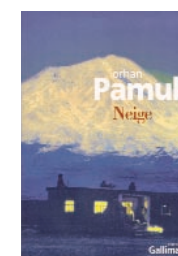
HRANT DINK est le préfacier de *Mes Papiers d'Anatolie*, un reportage de Jean Kéhayan qui décrit le voyage d'un journaliste français – né de parents rescapés du génocide – en Anatolie, dans les régions où se déroulèrent les massacres et déportations. Un essai humaniste et cultivé en faveur de la réconciliation et de la vérité. Editions de l'Aube, La Tour d'Aigues, 2006, 85 pages.



Un portrait de Hrant Dink a également été publié dans le très beau livre de Defne Gürsoy et Ugur Hüküm, *Istanbul, émergence d'une société civile*, (avec des photographies de Erzade Ertem), Editions Autrement, Paris, 2005, 256 pages.

NEIGE

Le dernier roman d'Orhan Pamuk, *Neige*, se déroule aux confins de la Turquie, dans ces régions rudes où il y a près d'un siècle vivait une importante communauté arménienne. Au fil des pages de cette plongée angoissante dans un pays rongé par l'islamisme et l'« Etat profond », des fantômes surgissent, sortis des maisons qui appartenaient autrefois aux familles arméniennes. Un roman qui exprime mieux que de longs reportages les turbulences que traverse aujourd'hui la Turquie. Gallimard, Paris, 2005, 486 pages.



action

Si vous voulez appuyer les défenseurs de la liberté d'expression en Turquie, écrivez à l'ambassade de Turquie dans votre pays, à votre ministre des Affaires étrangères et au président de la Commission européenne. Et tenez informées de vos actions les associations de défense de la liberté d'expression : CPJ, RSF ou FIJ.

POUR EN SAVOIR PLUS

Committee to Protect Journalists www.cpj.org

Reporters sans frontières www.rsf.org

Fédération internationale des journalistes www.ifj.org

LE GÉNOCIDE ARMÉNIEN

En dépit de la campagne négationniste menée par Ankara, les historiens les plus sérieux, les personnalités les plus illustres – de Desmond Tutu à Elie Wiesel – et les intellectuels turcs les plus courageux reconnaissent le génocide arménien. L'Institut sur l'Holocauste et le génocide (Jérusalem) et l'Institut pour l'étude des génocides (New York) le considèrent comme un fait historique. Alors que les Etats-Unis et Israël refusent, pour des raisons essentiellement politiques, de qualifier ces massacres de génocide, les Parlements de plusieurs pays, notamment la France, la Belgique et le Canada ont adopté des résolutions reconnaissant le génocide arménien. ● Ei

Pour une présentation plus complète de cette question, lire Jean-Paul Marthoz, « Qui se souvient encore du génocide arménien ? », *Enjeux internationaux*, n° 5 et 6, III et IV 2004, pp. 26-31.